

Conseil municipal

ÉCOLE DU BOSSON - RÉNOVATION ET CRÉATION D'UN BÂTIMENT ANNEXE
CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 2'435'000.00

Vu l'audit de l'école du Bosson par le programme ImmoStrat

Vu la vétusté du bâtiment

Vu le bilan énergétique de ce dernier

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien

Vu le crédit de faisabilité voté en date du 2 février 2021 [dél. N° 2318]

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le rapport de la Commission bâtiments BAT-1689 du 2 novembre 2023

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De mandater le groupement adjudicataire de l'appel d'offres afin d'étudier, de déposer et d'obtenir une autorisation de construire, dans le but de réaliser les travaux de rénovation de l'école du Bosson et de créer un bâtiment annexe ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 2'435'000.00 destiné à cette étude ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 2'435'000.00 afin de permettre l'exécution de ce mandat.

* * *

Signature :